Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 087-278708516-20250408-20250408_B03-DE

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 08 AVRIL 2025

20250408_B03 - LIMOGES - Val de l'Aurence Sud – Rue du Maréchal Juin - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée OL n°16

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 08 avril 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 087-278708516-20250408-20250408_B03-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et sa mise en œuvre sur le Quartier Prioritaire de la Ville du Val de l'Aurence Sud,

Considérant la demande faite par Limoges Métropole à Limoges habitat d'acquérir la parcelle cadastrée OL n°16, située rue du Maréchal Juin à Limoges, non bâtie, et correspondant à l'emprise libérée par la démolition des entrées n°21 et 23 rue du Maréchal Juin qui dépendaient du bâtiment communément appelé « Petit S »,

Considérant l'inscription de cette cession dans le cadre des aménagements urbains prévus dans la convention de renouvellement urbain en vue de la réalisation d'une voie,

Considérant le montant de cette cession, prévu au prix de 12 €/m², soit 4 740 € sur une base prévisionnelle de 395 m²,

Considérant la surface définitive de l'emprise foncière à céder par Limoges habitat, laquelle sera fixée après réalisation du document d'arpentage à intervenir, avant signature de l'acte authentique de vente,

Vu l'avis des services du Domaine en date du 02 avril 2025 indiquant que la valeur vénale convenue du bien à 4 740 € sur une base de 12 €/m² n'appelle pas d'observation,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la cession à Limoges Métropole d'une partie de la parcelle cadastrée OL n°16, correspondant à l'emprise libérée par la démolition des entrées n°21 et 23 rue du Maréchal Juin, d'une surface prévisionnelle d'environ 395 m² ;

- Autorise la cession de cette parcelle au prix de 12 €/m², hors taxes éventuellement applicables et droits d'enregistrement en sus à la charge de Limoges Métropole, soit 4 740 € ;

- Autorise la signature de tous actes et documents y afférents.

Formalités de publicité effectuées
le 14 AVR. 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le 11 AVR. 2025
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT